



Denis : 06 19 76 38 85



### **Petite journée du vendredi 13 juin 2025 Bures sur Yvette Orsay**

Une boucle assez courte de 13 km mais vallonnée, ceci explique cela, pour découvrir deux plateaux dominant la Vallée de l'Yvette, la carrière de la Troche, et le Parc des Ulis, et des escaliers.

13 km. 4h00 de marche Dénivelé positif : 287 m. Dénivelé négatif : 287 m.

Point haut : 160 m. Point bas : 57 m. Repas tiré du sac.

Carte IGN 23150T

### **Rendez-vous :**

9h30 marché de Paray ou 10h15 Parking rue André Ampère. Se garer au fond du parking.

GPS : 48.698681, 2.166803

Indemnisation covoiturage : 3€ (40 km)

### **Descriptif**

Nous suivrons le PR vers le Nord et entrerons dans le Bois de la Guyonnerie et suivrons le PR vers l'Est. Nous le quitterons sur un sentier non balisé dans le Bois des Rames qui porte bien son nom car le sentier est un peu raide sur 400 mètres. Nous retrouverons le PR qui descend vers la N118. Une deuxième côte du même tonneau nous conduira à la carrière de la Troche qui a fonctionné jusqu'en 1937. Après un détour jusqu'à la carrière nous quitterons le PR pour le retrouver après la descente d'un bel escalier entre les maisons. Nous passerons sous la voie ferrée pour trouver le GR655 Ouest que nous suivrons vers l'ouest le long de l'Yvette. Nous passerons sous la N118 puis sous la N188 pour traverser le Bois du Cimetière d'Orsay. Après un parcours urbain en zone pavillonnaire nous zigzagerons entre les immeubles Ulissiens pour rejoindre le Parc de Paul Lorident. Nous en sortirons sur le PR, rejoindrons la gare de Bures-sur Yvette puis la Mairie pour retrouver la rue ampère et son parking.

Animateur : Denis.

### **Rappels environnement et sécurité**

Respectez la nature et les propriétés privées, restez dans les chemins, **ne laissez aucune trace de votre passage**  
Suivez les consignes de l'animateur, ne partez pas devant lui, et **gardez toujours en vue la personne qui vous précède**  
Sur route, utilisez les trottoirs ou bas-côtés s'ils sont praticables, sinon **on marche à gauche en file indienne**, et on respecte le code de la route

Au croisement d'une **voie carrossable**, **se regrouper et traverser en ligne** sur instruction de l'animateur

**Si vous avez besoin de vous arrêter**, prévenez le serre-file ou l'animateur, et **laissez votre sac bien en vue au bord du chemin**

Pensez à boire et à vous restaurer régulièrement

Informez l'animateur si vous êtes susceptible d'avoir un problème de santé particulier